

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Excusés : COATGLAS N. PAYELLE J. CHAUVIGNÉ M. RIMBAUD C.

LOYER BOULANGERIE-ÉPICERIE 2018

Le conseil fixe le loyer annuel du local boulangerie-épicerie à 4280.52 euros HT pour 2019 soit un loyer mensuel de 356.71 € HT. Le loyer est révisé tous les ans suivant l'indice des loyers commerciaux.

TARIFS DE LOCATIONS 2019

Salle des fêtes

Le conseil municipal fixe les tarifs de location pour l'année 2019 à savoir :

▪ Repas ou soirée familial – location 1 jour	210 €
▪ Repas ou soirée familial – location sur 2 jours	300 €
▪ Vin d'honneur	100 €
▪ Réunion	50 €
▪ Réunion familiale après sépulture	50 €
▪ Ventes commerciales :	
- commerces extérieurs	150 €
- commerces locaux	100 €

Foyer des aînés

Le tarif de location du foyer des aînés est fixé à 110 euros la journée.

Salle de la Nongille

Le conseil municipal fixe le prix de la location de cette salle à 130 € pour des périodes de location bien déterminées. Il est rappelé que la salle est dédiée aux associations et plus particulièrement au club de foot local. Les associations et les particuliers doivent la réserver auprès du secrétariat de mairie. Il est possible de la louer uniquement aux dates suivantes :

- du 1^{er} janvier au janvier 2019 ;
- du 15 au 17 février 2019 ;
- du 12 au 14 avril 2019 ;
- du 1^{er} juin au 31 août 2019 ;
- du 26 au 28 octobre 2019 ;
- du 23 au 31 décembre 2019.

Salle multisport

Les tarifs de location 2019 sont fixés comme suit :

aux associations locales

- 150 euros sans mise en place des tapis de protection, sans chauffage, par jour
- 210 euros sans mise en place des tapis de protection, sans chauffage, par jour

aux particuliers, sur la période du 1^{er} juillet au 31 août

- 500 euros par jour comprenant l'installation des tapis de protection

BATIMENTS

Église

Le devis présenté par l'entreprise PECHOUSEK pour la réparation des vitraux d'un montant de 1340,53 euros TTC, est accepté. M. Michel CHAUVEAU rencontrera l'entreprise COTTENCEAU pour l'examen de la corniche de l'église qui se dégrade.

Salle de la Nongile

Suite à l'effraction commise à la salle de Nongile, le conseil valide le devis de réparation d'un montant de 1536,68 euros TTC présenté par Instinct Bois. Cette dépense est prise en charge par l'assurance à hauteur de 1248.65 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE FRANÇOIS DENECHERE

Le conseil a voté pour l'année 2019 un forfait de 570.25 euros par élèves des classes maternelles et primaires domiciliés dans la commune et inscrits dans l'établissement au 1^{er} septembre 2018. Le montant total s'élève à 69 000 euros soit la même somme que l'année scolaire passée mais représentant une augmentation de 5.78% par élève en raison d'un effectif en baisse.

LOCATION TERRAIN ROUTE D'YZERNAY

La location de terrain route d'Yzernay sous forme de vente de vente d'herbe est reconduite à Monsieur Jean-Luc AUGER pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018, pour la somme de 41 euros.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Station d'épuration

L'Agglomération du Choletais prévoit le curage des boues de la station d'épuration en 2019 et contactera Michel CHIRON pour rechercher les zones d'épandage des boues.

SCOT

Bien que le premier projet de SCOT du Choletais ait été rejeté par les services de l'Etat, son élaboration se poursuit. Néanmoins il est envisagé de revoir l'emprise des zones à urbaniser.

Environnement

L'Agglomération du Choletais prévoit la réhabilitation de l'éco-point La Plaine/Somloire, et a inscrit l'étude pour la future station d'épuration.

DIVERS

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du maire est fixée au 13 janvier 2019. L'ensemble de la population est invité à rejoindre la municipalité dans la salle des fêtes, à partir de 11 heures 45. Cette année, un concours photos ayant pour thème « La Plaine en automne » est lancé et les lauréats seront récompensés lors de cette cérémonie.

Illuminations

Après intervention sur le réseau d'éclairage public, désormais toutes les illuminations fonctionnent. Monsieur le Maire remercie Bernard ROMPILLON qui s'est chargé du transport du sapin.

Association Familles Rurales

Après avoir les responsables de l'association Familles Rurales au sujet de la demande de subvention pour le CLSH et le péricentre, il a été convenu que la subvention attribué à l'association ne pourra excéder 7000 euros.

Repas du 11 novembre

Chaque année, le CCAS offre un repas aux personnes de plus de 70 ans ou un colis à ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Les convives étaient plus nombreux par rapport aux années précédentes.

Prochaines réunions : les 24 janvier et 28 février 2019